

Au deuxième trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois enregistre une hausse pour le second trimestre consécutif (+ 1,2 % après 1,9 %) mais reste encore inférieur de 8 % au niveau haut atteint en 2011. Cette progression résulte des hausses conjointes des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 1,7 %) et de celles en CDI (+ 0,5 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent légèrement (+ 0,5 %). Cette évolution s'explique par une hausse des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 1,0 %), tandis que les embauches en CDI se stabilisent après trois trimestres de baisse.

Comme au trimestre précédent, la hausse des déclarations d'embauche de plus d'un mois est portée par les entreprises de moins de 20 salariés (TPE). Celles-ci enregistrent une progression de 3,6 %, expliquée par une nette hausse des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 7,1 %), les embauches en CDI stagnent. Dans les entreprises de 20 salariés ou plus, les embauches diminuent légèrement (- 0,7 %). Sur un an, l'évolution des embauches de plus d'un mois diffère également selon la taille des entreprises : + 1,5 % pour les TPE et - 0,2 % pour les autres entreprises.

Au deuxième trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois diminue dans la construction (- 2,0 %) tandis qu'il progresse dans l'industrie (+ 1,4 %) et le tertiaire (+ 0,9 %). Sur un an, il recule dans l'industrie et dans la construction (respectivement - 2,1 % et - 5,4 %) et augmente dans le tertiaire (+ 1,5 %).

Sur un an, les évolutions des embauches de plus d'un mois sont contrastées selon les régions. Les régions Corse, Rhône-Alpes et Bretagne sont les plus dynamiques, tandis que l'Auvergne et le Limousin enregistrent les plus fortes baisses.

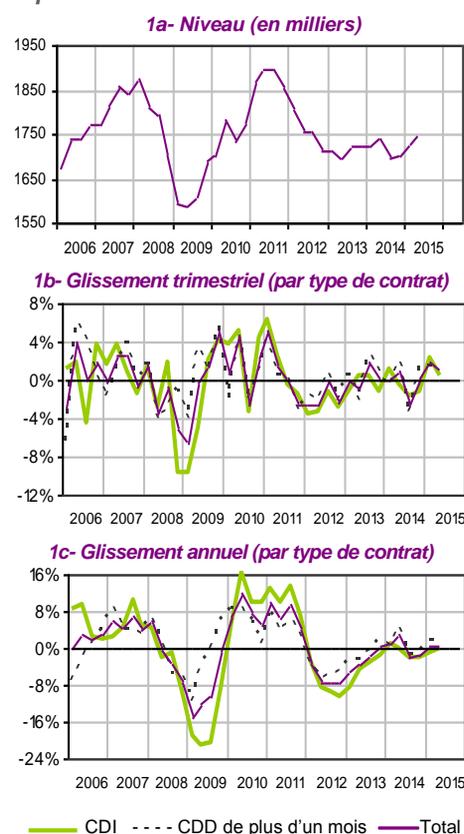
LA HAUSSE DES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS SE CONFIRME AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2015

Au deuxième trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois¹ augmente de 1,2 %, confirmant la hausse du trimestre précédent. Leur niveau s'établit à 1,75 million d'embauches sur le trimestre (graphique 1, tableaux 1 et 3).

Cette évolution s'explique par une hausse des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois (+ 1,7 % après + 1,5 % le trimestre précédent) et, dans une moindre mesure, de celles en CDI (+ 0,5 % après + 2,4 % le trimestre précédent, graphique 1b et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois restent stables (- 0,2 % après + 0,2 %) pour le second trimestre consécutif. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim stagne au deuxième trimestre 2015 (+ 0,2 %, tableaux 1 et 3).

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois affiche une légère augmentation (+ 0,5 % après + 0,4 % le trimestre précédent). Cette évolution résulte d'une hausse des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 1,0 %) tandis que les embauches en CDI se stabilisent après trois trimestres de baisse (graphique 1c et tableau 3). Malgré un ralentissement, les déclarations

Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



Source : Acooss – Urssaf

Tableau 1 : Estimation* des déclarations d'embauche hors intérim au cours du deuxième trimestre 2015 (données CVS-CJO)

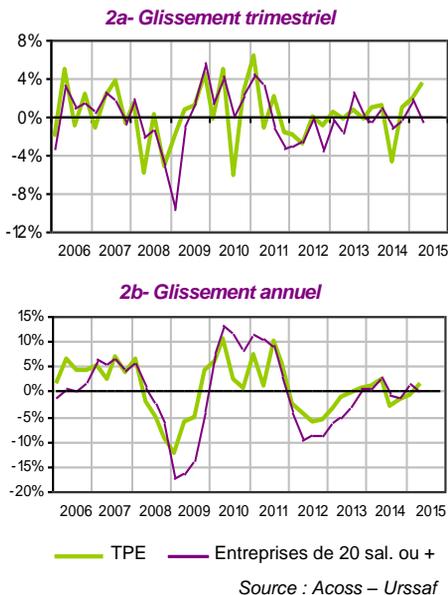
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	773	979	1 751	+ 3,6	- 0,7	+ 1,2
dont CDD de plus d'un mois	424	578	1 002	+ 7,1	- 1,9	+ 1,7
dont CDI	349	400	750	- 0,3	+ 1,1	+ 0,5
CDD de moins d'un mois	1 313	2 705	4 018	+ 2,5	- 1,5	- 0,2
Total des déclarations d'embauche	2 086	3 683	5 769	+ 2,9	- 1,3	+ 0,2

* Données provisoires

Source : Acooss – Urssaf

¹ Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise

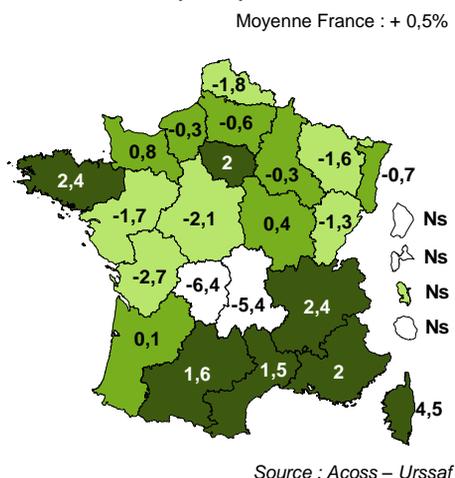


d'embauche de moins d'un mois affichent une hausse de 1,5 %, portant à + 1,2 % le glissement annuel du total des déclarations d'embauche hors intérim.

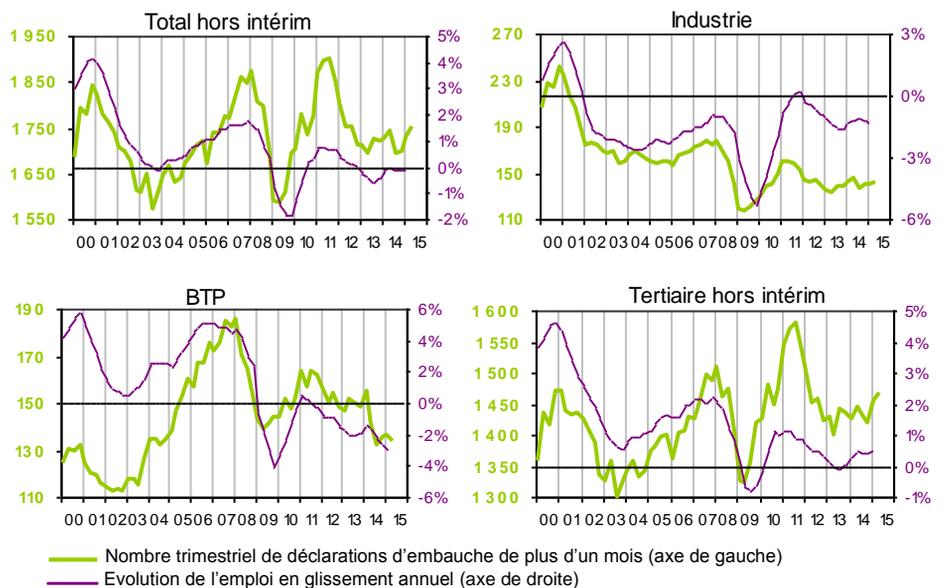
Hausse des embauches de plus d'un mois dans les entreprises de moins de 20 salariés ...

Au second trimestre 2015, les déclarations d'embauche de plus d'un mois poursuivent leur hausse (+ 3,6 %, après + 1,8 %) dans les entreprises de moins de 20 salariés (TPE). Cette évolution résulte de la nette hausse des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 7,1 % après + 2,6 %), les embauches en CDI étant quant à elles stables ce trimestre (graphique 2a, tableaux 1 et 3).

Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au deuxième trimestre 2015 (en %)



Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel de l'emploi par secteurs (hors intérim)



A contrario, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus diminuent légèrement (- 0,7 %) : la hausse de 1,1 % des embauches en CDI ne compense pas la baisse de 1,9 % des embauches en CDD de plus d'un mois (graphique 2a et tableaux 1).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent dans les TPE (+ 1,5 %) tandis qu'elles se stabilisent dans les entreprises de 20 salariés ou plus (graphique 2b et tableau 3).

... ainsi que dans l'industrie et le tertiaire

Au deuxième trimestre 2015, les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont en baisse dans la construction (- 2,0 %). En revanche, elles progressent dans le tertiaire (+ 0,9 % après + 2,5 % le trimestre précédent) et dans l'industrie (+ 1,4 % après s'être stabilisées le trimestre précédent, tableau 2).

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois recule dans l'industrie et le BTP (respectivement - 2,1 % et - 5,4 %), alors qu'il progresse dans le tertiaire (+ 1,5 %).

Des évolutions contrastées selon les régions

Sur un an, les régions Corse, Rhône-Alpes, Bretagne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Ile-de-France enregistrent les

plus fortes hausses des embauches de plus d'un mois (plus de 2 %). A l'inverse, le nombre de ces embauches diminue nettement (de plus de 5 % ou plus) dans les régions Auvergne et Limousin.

*Kathleen Berche
Viviana Zamfir*

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres (en point)

	T4 2014	T1 2015
Total des DPAE	+ 0,2	+ 0,2
Total par type de contrat de travail		
DPAE de plus d'un mois	+ 0,1	+ 0,3
dont CDD > 1 mois	+ 0,1	+ 0,3
dont CDI	+ 0,0	+ 0,4
CDD de moins d'un mois	+ 0,3	+ 0,1
DPAE de plus d'un mois par grands secteurs d'activité		
Industrie	- 0,1	+ 0,4
BTP	+ 0,4	- 0,1
Tertiaire	+ 0,0	+ 0,4
DPAE de plus d'un mois par taille d'entreprise		
0 à 19 salariés	+ 0,0	- 1,3
20 salariés et plus	+ 0,1	+ 1,6

Source : Acooss – Urssaf

Note de lecture : par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches du premier trimestre 2015 a été révisé à la hausse de 0,2 point, passant de + 0,5 % à + 0,7 %.

Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2015 T2			
	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2		CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche
BZ Industries extractives	+ 0,2	- 2,4	- 10,9	- 11,0	- 22,5	123	317	336	776
CA Industries agro-alimentaires	- 7,8	+ 3,4	+ 2,5	+ 1,8	- 0,5	30 129	31 110	19 330	80 570
CB Habillement, textile et cuir	- 2,1	- 5,1	+ 3,3	+ 4,4	+ 0,3	3 674	3 267	3 465	10 406
CC Bois et papier	- 6,1	+ 2,8	- 3,6	+ 1,9	- 5,1	3 046	3 693	3 330	10 069
CD Cokéfaction et raffinage	- 9,5	- 0,7	- 27,4	- 5,6	- 38,4	0	0	53	53
CE Industrie chimique	+ 5,6	- 4,0	+ 1,0	- 1,2	+ 1,2	1 871	2 594	2 042	6 506
CF Industrie pharmaceutique	+ 6,8	+ 8,3	- 3,8	- 2,4	+ 8,7	176	1 555	1 219	2 950
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	- 5,9	- 0,3	+ 2,8	+ 4,8	+ 1,0	2 892	4 673	3 774	11 339
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	- 4,6	+ 4,3	- 3,3	- 1,6	- 5,4	2 420	6 929	6 695	16 044
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	- 4,4	+ 4,8	- 6,5	+ 0,2	- 6,2	441	1 622	1 847	3 910
CJ Fabrication d'équipements électriques	- 15,7	+ 4,5	+ 2,6	- 3,8	- 13,0	471	1 410	1 628	3 508
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	- 5,8	+ 0,1	- 0,6	+ 1,2	- 5,1	739	2 687	2 770	6 196
CL Fabrication de matériels de transport	- 1,1	- 0,7	+ 11,6	- 4,5	+ 4,7	680	3 988	3 549	8 218
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	- 9,4	+ 0,4	+ 5,0	- 2,1	- 6,5	4 320	7 644	7 105	19 069
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	+ 9,6	+ 4,2	- 6,9	- 8,0	- 2,1	350	1 465	2 473	4 288
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	- 3,5	- 5,3	+ 2,5	+ 3,1	- 3,3	7 791	5 141	3 667	16 600
FZ Construction	- 6,6	+ 2,5	+ 0,9	- 2,0	- 5,4	25 467	64 359	69 564	159 389
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	- 7,2	+ 3,4	+ 0,2	+ 3,5	- 0,6	289 692	148 525	127 940	566 157
HZ Transports et entreposage	- 1,8	+ 4,1	- 0,6	+ 5,0	+ 6,7	111 770	48 315	43 838	203 923
IZ Hébergement et restauration	- 2,0	- 2,8	+ 1,7	+ 4,1	+ 0,9	699 510	141 720	128 629	969 860
JA Edition et Audiovisuel	- 3,5	+ 3,2	+ 12,7	- 9,1	+ 1,9	309 677	11 684	8 988	330 349
JB Télécommunications	+ 3,2	- 13,3	+ 9,1	+ 7,8	+ 5,2	409	2 541	2 105	5 055
JC Activités informatiques	- 4,9	+ 4,5	+ 5,0	- 0,4	+ 3,9	4 617	5 737	19 653	30 007
KZ Activités financières et d'assurance	- 1,0	+ 2,5	+ 6,9	- 2,8	+ 5,5	17 531	17 900	18 722	54 153
LZ Activités immobilières	- 0,7	+ 2,5	+ 1,4	- 7,4	- 4,5	11 065	7 314	9 721	28 100
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	- 3,0	+ 4,1	+ 3,2	+ 13,2	+ 18,0	61 887	34 088	54 337	150 312
MB Recherche et développement	- 7,3	+ 5,7	+ 2,9	- 4,8	- 4,1	2 158	5 216	1 627	9 002
MC Autres activités scientifiques et techniques	- 3,7	+ 1,4	+ 4,6	- 1,3	+ 0,7	276 630	11 091	12 415	300 136
NZ Activités de services administratifs et de soutien	+ 0,7	- 3,3	+ 6,3	- 1,0	+ 2,5	552 236	87 281	70 938	710 456
OZ Administration publique	+ 7,3	- 1,9	+ 1,0	- 7,1	- 1,2	90 930	82 485	8 627	182 042
PZ Education	- 0,1	+ 2,5	- 3,8	- 5,6	- 7,0	56 764	52 004	9 607	118 375
QA Activités pour la santé humaine	- 2,7	- 6,0	+ 7,6	- 2,7	- 4,3	203 893	36 026	19 374	259 292
QB Action sociale et hébergement médico-social	- 0,7	- 0,2	+ 2,9	- 1,3	+ 0,6	543 077	73 287	42 178	658 542
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	+ 4,9	- 4,9	+ 2,0	- 0,5	+ 1,2	600 390	38 960	11 592	650 942
SZ Autres activités de services	- 1,7	+ 0,2	+ 0,8	- 3,2	- 3,9	106 266	45 492	24 335	176 092
Activités diverses et non classées	- 5,0	+ 0,7	- 8,0	+ 12,2	- 1,2	1 081	1 688	681	3 450
TOTAL	- 2,7	+ 0,3	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,5	4 017 988	1 001 619	749 591	5 769 198
Industrie	- 5,3	+ 2,2	- 0,2	+ 1,4	- 2,1	59 156	78 513	63 151	200 820
Construction	- 6,6	+ 2,5	+ 0,9	- 2,0	- 5,4	25 467	64 359	69 564	159 389
Tertiaire	- 1,2	- 0,7	+ 2,5	+ 0,9	+ 1,5	3 935 675	852 076	615 739	5 403 489

Source : Acos - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) *

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche
		CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois			CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	
Niveaux (en milliers)										
T1 2014	3 868	972	753	1 724	5 593	1 243	392	361	753	1 996
T2 2014	3 959	992	750	1 742	5 701	1 260	402	359	761	2 021
T3 2014	3 915	958	736	1 694	5 610	1 241	376	350	726	1 967
T4 2014	4 018	970	729	1 699	5 717	1 274	386	347	732	2 007
T1 2015	4 027	985	746	1 731	5 758	1 281	396	350	746	2 027
T2 2015	4 018	1 002	750	1 751	5 769	1 313	424	349	773	2 086
Glissements trimestriels (en %)										
T1 2014	+ 1,3	- 0,7	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,9	+ 2,3	+ 0,5	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,8
T2 2014	+ 2,3	+ 2,1	- 0,4	+ 1,0	+ 1,9	+ 1,3	+ 2,6	- 0,6	+ 1,1	+ 1,3
T3 2014	- 1,1	- 3,5	- 1,7	- 2,7	- 1,6	- 1,5	- 6,5	- 2,5	- 4,6	- 2,7
T4 2014	+ 2,6	+ 1,3	- 1,1	+ 0,3	+ 1,9	+ 2,7	+ 2,7	- 0,9	+ 0,9	+ 2,0
T1 2015	+ 0,2	+ 1,5	+ 2,4	+ 1,9	+ 0,7	+ 0,5	+ 2,6	+ 1,0	+ 1,8	+ 1,0
T2 2015	- 0,2	+ 1,7	+ 0,5	+ 1,2	+ 0,2	+ 2,5	+ 7,1	- 0,3	+ 3,6	+ 2,9
Glissements annuels (en %)										
T1 2014	+ 5,1	+ 0,7	+ 0,9	+ 0,8	+ 3,7	+ 4,6	- 0,5	+ 3,0	+ 1,1	+ 3,2
T2 2014	+ 7,1	+ 5,1	+ 0,0	+ 2,8	+ 5,8	+ 5,2	+ 4,3	+ 0,5	+ 2,5	+ 4,1
T3 2014	+ 5,0	- 1,4	- 2,2	- 1,8	+ 2,9	+ 3,4	- 3,4	- 2,5	- 3,0	+ 0,9
T4 2014	+ 5,3	- 0,8	- 2,1	- 1,4	+ 3,2	+ 4,9	- 1,0	- 2,8	- 1,8	+ 2,3
T1 2015	+ 4,1	+ 1,4	- 0,9	+ 0,4	+ 3,0	+ 3,1	+ 1,0	- 3,0	- 0,9	+ 1,6
T2 2015	+ 1,5	+ 1,0	+ 0,0	+ 0,5	+ 1,2	+ 4,3	+ 5,4	- 2,8	+ 1,5	+ 3,2

* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 10 % des DPAE ont été adressées en 2013 à l'Urssaf sur support papier, 70 % par Internet et 20 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment

le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche** et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire qui permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1^{er} août 2011 fusionnée avec la DPAE.

Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées (environ 15 % pour le dernier mois et 1 % pour le mois précédent)

en fonction du mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.**

Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS - CJO). Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2013 et sont **revisés une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

Définitions

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.